

20 mars 2020

Objet: Crise du covid19 - point sur les actions de l'UNAT et sur les mesures du gouvernement

A l'attention des administrateurs de l'UNAT, des Président(e)s et DG des organisations membres et des UNAT en régions

Bonsoir à toutes et à tous,

Suite à vos nombreux retours relatifs aux difficultés rencontrées avec les compagnies d'assurance et les risques de non-prise en compte de la perte d'exploitation, Michelle Demessine est intervenue aujourd'hui auprès du Premier ministre pour demander que la situation des établissements du secteur soit prise en compte dans les arrêtés ministériels pour que les fermetures administratives puissent s'appliquer.

Vous trouverez le courrier en pièce jointe. Il est indispensable que la réponse des assurances soit à la hauteur des enjeux et nous avons besoin de messages politiques forts en ce sens.

Toujours du côté de nos actions auprès des pouvoirs publics :

- Le projet de loi exceptionnel adopté par le Parlement va permettre de prendre des ordonnances sur de nombreux sujets que nous vous détaillerons dès que possible.
- Le remplacement de l'obligation de remboursement par la délivrance d'un avoir pour tous les types de séjours est bien intégré dans le projet.
- Les détails sont à confirmer dans l'ordonnance à venir, mais nous plaidons en faveur des très nombreux cas de figures du secteur et pour éviter au maximum des effets de bords.

Pour ce qui est des demandes d'annulation pour les séjours en mai, juin (et même après...), vous trouverez en pièce jointe un courrier-type à adapter au cas-par-cas pour répondre à vos clients.

Nous sommes également intervenus auprès de différents cabinets ministériels sur les sujets suivants :

- Demande d'intervention auprès des compagnies aériennes et ferroviaires qui vous sollicitent pour valider les options posées pour les séjours d'été, sous peine d'annulation des dossiers

Par ailleurs, la SNCF a pris des dispositions pour les voyages en groupes en proposant un remboursement intégral et sans frais pour les voyages jusqu'au 31 mai prochain. [Plus d'informations en cliquant ici](#)

- Rappel de l'importance pour le secteur de ne pas décaler les vacances scolaires d'été (aucun arbitrage n'a été rendu sur ce sujet) et de commencer à envisager une communication positive en prévision de la période estivale.

[Pour ce qui est des mesures annoncées par le gouvernement, vous trouverez dans ce lien permanent le document édité par les services de Bercy](#)

(+ <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>)

Le Fonds de Solidarité ouvert par l'Etat et les Régions pour les structures dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 millions d'euros sera lancé le 31 mars prochain et accessible par une simple déclaration sur le site de la DGFIP.

Nous vous conseillons également de vous rapprocher des Conseils régionaux qui débloquent des aides exceptionnelles.

Nous vous confirmons que tous les dispositifs sont ouverts aux associatifs et aux structures relevant de l'ESS et nous vous rappelons qu'il convient de nous faire remonter toutes les difficultés rencontrées dans l'application des mesures.

Restant à votre écoute et à votre disposition,

Bien à vous,

Simon Thiot, délégué général de l'UNAT